

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Comptes Publics

Décision du 12 octobre 2023

**fixant la rémunération de la directrice générale de l'établissement public foncier de
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

NOR : ECOB2323960S

Le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le Ministre délégué, auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 renouvelant le mandat de Mme Claude Bertolino en qualité de directrice générale de l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 15 juillet 2023,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Claude Bertolino, directrice générale de l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est fixée, à compter de la date d'effet du renouvellement de son mandat, dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 135 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 33 750 € en année pleine.

Article 2

La directrice générale de l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 octobre 2023

Le Ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique

Le Ministre délégué auprès du
Ministre de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique
chargé des comptes publics

Bruno LE MAIRE

Thomas CAZENAVE